

Autres spécialités (suite)

DISCIPLINE DE BASE	PROGRAMME	NOMBRE DE POSTES D'ENTRÉE	PLAFOND DE TRANSFERT ¹
Autres programmes	Anatomo-pathologie	17	Aucun, selon les capacités d'accueil
	Anesthésiologie	30	Aucun, selon les capacités d'accueil
	Psychiatrie ⁵	40	Aucun, selon les capacités d'accueil
	Radiologie diagnostique	30	Aucun, selon les capacités d'accueil
	Biochimie médicale	5	6
	Médecine nucléaire	5	5
	Microbiologie médicale infectiologie*	8	9
	Obstétrique-gynécologie	27	Aucun, selon les capacités d'accueil
	Ophthalmologie	14	16
	Radio-oncologie	3	3
	Médecine d'urgence	12	13
	Santé communautaire	7	8
TOTAL DES POSTES DANS LES AUTRES SPÉCIALITÉS		487 ¹	

⁵ Des besoins prioritaires étant observés en pédopsychiatrie pour l'ensemble du Québec, 13 postes sont réservés à la pédopsychiatrie. On observe également des besoins prioritaires en psychogériatrie.

55028

Gouvernement du Québec

Décret 30-2011, 19 janvier 2011

CONCERNANT la nomination de trois coroners à temps partiel

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 5 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., c. R-0.2) prévoit que, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique, le gouvernement peut nommer des coroners à temps partiel;

ATTENDU QUE l'article 6 de cette loi prévoit que les personnes appelées à devenir coroners sont sélectionnées conformément aux règlements;

ATTENDU QUE le Règlement sur les critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners a été édicté par le décret numéro 2110-85 du 9 octobre 1985;

ATTENDU QUE l'aptitude des personnes suivantes a été évaluée conformément aux dispositions de ce règlement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE les personnes suivantes soient nommées coroners à temps partiel pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— M^e Frédéric Boily, avocat à Dolbeau-Mistassini;

— M^e Marie-Claude Gagnon, avocate à Alma;

— M^e Sylvain Truchon, avocat à Saguenay.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

55029

Gouvernement du Québec

Décret 31-2011, 19 janvier 2011

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences qui se tiendront les 25 et 26 janvier 2011

ATTENDU QUE se tiendront à Toronto (Ontario), les 25 et 26 janvier 2011, les conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale, provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;